

COMMUNE D'ANDILLY
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 février 2022

COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le sept février deux mille vingt-deux à vingt-heure quinze, le conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 15
- Présents ou représentés : 15 (12 pour la délibération N° 01)
- Votants : 15 (12 pour la délibération N° 01)

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 06 décembre 2021

Présents : Vincent HUMBERT, Gérard LACROIX, Cécile HAGE, Pauline DURIEUX, BOREAN Hervé, Pauline BENOIT, Adrien BRUN-CHOPPY, Alexiane DANIEL, Carol FERRARI, Jean-Christophe GRANET, Christine TERRIER, Vincent VIDONNE

Procurations : Pierre CUSIN à Gérard LACROIX

Valérie DASI-LASSOUT à Vincent HUMBERT

Lydie LEMERLE à Vincent VIDONNE

Secrétaire de séance : Carol FERRARI

Mr le Maire Vincent HUMBERT ouvre la séance à 20h15 et propose Mme Carol FERRARI comme secrétaire de séance : la proposition est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire Vincent HUMBERT demande à l'ensemble des conseillers présents s'ils valident le compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2021 : celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire Vincent HUMBERT propose d'ajouter un point de délibération « Acquisition parcelle B215 pour amélioration du tracé du Chemin de Sous les Bois – et de parcelles A131, A140, A141, B177 et B668 pour protection environnementale et réserve foncière » : la proposition est approuvée à l'unanimité.

| |
|----------------------|
| DELIBERATIONS |
|----------------------|

En préambule, le Major VAUQUELIN et l'Adjudant-chef CAZANOVA présentent le dispositif de mise en place de caméras aux points stratégiques pour la sécurisation des voies à grande circulation.

1) Dossier de déclaration d'utilité publique concernant le projet d'aménagement et optimisation du Grand Parc d'Andilly – sécurisation du site et de son stationnement sur le territoire de la commune d'Andilly. Acquisition de terrains

M. HUMBERT Vincent, Président de l'association le Petit Pays, et Mme Pauline DURIEUX, Directrice, quittent la salle à 20h45.

Mme Cécile HAGE rappelle que, dans l'optique de réalisation du dossier de DUP, la commune d'ANDILLY souhaite poursuivre l'acquisition de terrains compris dans le périmètre de cette opération nécessitant la maîtrise foncière de 3,8 ha appartenant à des propriétaires privés.

Suite à négociations amiables réalisées par la SAFER, il est proposé l'achat pour un montant total de 405 898 euros auxquels s'ajoutent frais de notaire et d'intervention de la Safer, ainsi que le versement d'indemnités de 14 402 euros dues à l'exploitant agricole M. Jean-François HENRIOUD en contrepartie de son renoncement à l'exploitation et à la réalisation de son bail. Après explication du projet, le conseil municipal, à l'unanimité des 12 membres présents et représentés, approuve les propositions et autorise Mme HAGE et le maire à effectuer toutes les procédures nécessaires.

M. HUMBERT Vincent et Mme Pauline DURIEUX sortis rejoignent la salle du conseil à 21h00.

2) Acquisition de parcelles de bois A131, A140, A141, B177 et B668

Souhaitant protéger environnement et développer réserve foncière, M. le Maire propose d'acheter ces cinq parcelles boisées au prix de 0,50 euro le m², soit 6 968 euros pour la totalité, auxquels s'ajoutent frais de notaire.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal approuve la proposition et donne tout pouvoir au maire pour effectuer les démarches nécessaires.

3) Acquisition d'une partie de la parcelle B 215 (Jussy) classée en zonage Ast au PLU

Afin d'améliorer le tracé du Chemin de Sous les Bois, M. le Maire propose d'acheter une partie de la parcelle B215 au prix de 5,00 euros le m², auxquels s'ajoutent frais de notaire.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal approuve la proposition et donne tout pouvoir au maire pour effectuer les démarches nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

- a) Accueil d'une délégation péruvienne composée entre autres du Gouverneur de Cuzco dans le cadre des Médiévales 2022

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée 21h15.

Le 11 février 2022

**Mr le Maire,
Vincent HUMBERT**

